

Communiqué de presse - Information réglementée<sup>1</sup>

**Clôture anticipée de l'offre en souscription publique de Green Retail Bonds  
Succès de la première émission « verte » dirigée principalement vers les investisseurs particuliers**

La Hulpe, le 12 mars 2021

Les souscriptions enregistrées pour les émissions obligataires vertes à 4 et 6 ans assorties de coupons bruts de 3 % et 3,50 % ayant atteint le montant maximum de l'offre, à savoir € 25 millions pour la tranche à 4 ans et € 75 millions pour la tranche à 6 ans, la période de souscription a été clôturée anticipativement ce vendredi 12 mars 2021 à 17h30. Le produit net de l'offre publique s'élève donc à € 100 millions (hors coûts et frais relatifs à l'émission estimés à € 100.000).

La date de paiement et de livraison des obligations est fixée au 19 mars 2021.

Les banques Belfius et KBC informeront les investisseurs du nombre d'obligations qui leur sera définitivement alloué.

Les obligations seront admises à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels (Codes ISIN BE0002776574 (à 4 ans) et BE0002775568 (à 6 ans)).

Ces deux emprunts obligataires à 4 et 6 ans seront respectivement émis à un prix d'émission de 101,625 % et 101,875 % et remboursés à échéance à 100 % de la valeur nominale des titres émis. Le prix d'émission comprend la commission de détail (de respectivement 1,625 % et 1,875 %) diminuée, le cas échéant, d'une remise variant entre 0 % et 0,50 % pour certains investisseurs qualifiés agissant en tant qu'intermédiaires pour un placement ultérieur auprès d'investisseurs de détail. Ils porteront respectivement intérêt à un taux brut par an de 3 % et de 3,50 %. Les rendements actuariels bruts sur la base des prix d'émission s'élèveront à 2,57 % et 3,15 % tandis que les rendements actuariels nets (à savoir le rendement brut dont est déduit le précompte mobilier de 30 %) s'élèveront à 1,68 % et 2,11 %. Les obligations auront une valeur nominale de 1.000 euros et viendront respectivement à échéance les 19 mars 2025 et 2027.

Le produit net de l'Offre Publique sera exclusivement affecté au financement ou au refinancement en tout ou en partie, des projets immobiliers durables et économes en énergie qui contribuent aux objectifs environnementaux d'ATENOR dans le cadre de son « Green Finance Framework » et en lien avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (UN SDG's). Ces projets répondent à certains critères d'éligibilité tels que : BREEAM minimum « Excellent », WELL Core and Shell ; un niveau de performance énergétique correspondant à une consommation en énergie primaire d'un maximum défini par pays (repris dans le CPE, Certificat de Performance Énergétique).

Sidney D. BENS, C.F.O. déclare :

*ATENOR s'inscrit de manière déterminée et volontariste dans cette forte tendance des acteurs économiques et en particulier du marché immobilier, à contribuer aux objectifs de développement durable des Nations Unies et à l'évolution des marchés financiers à accompagner ce mouvement durable. Le succès et la rapidité de placement de cette opération inaugurale pour ATENOR en matière de financement durable témoignent d'une part de l'engouement des marchés financiers pour ce type de placement durable et d'autre part de la confiance des investisseurs tant particuliers qu'institutionnels (qualifiés) à l'égard de la stratégie de développement international d'ATENOR et de sa politique de financement.*

<sup>1</sup> Au sens de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

La banque Belfius a dirigé cette opération avec KBC et ATENOR a été accompagnée par le cabinet d'avocats NautaDutilh.

Cette communication doit être lue conjointement avec le Prospectus, daté du 8 mars 2021 et approuvé à la même date par la FSMA (l'Autorité des services et marchés financiers), disponible sur les sites internet de Belfius Banque ([www.belfius.be/obligation-atenor-2021](http://www.belfius.be/obligation-atenor-2021)) et de KBC ([www.kbc.be/fr/bonds/atenor2021](http://www.kbc.be/fr/bonds/atenor2021)) et de l'émetteur ([www.atenor.eu/greenretailbond2021/FR](http://www.atenor.eu/greenretailbond2021/FR)).

**Calendrier financier :**

- Assemblée Générale Ordinaire 2020	23 avril 2021
- Paiement du dividende (sous réserve d'approbation de l'AGO)	28 avril 2021
- Déclaration intermédiaire du 1 <sup>er</sup> trimestre 2021	19 mai 2021
- Résultats semestriels 2021	6 septembre 2021
- Déclaration intermédiaire du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2021	18 novembre 2021
- Assemblée Générale 2021	22 avril 2022

ATENOR est une société de développement immobilier urbain d'expertise européenne cotée sur le marché d'Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Stéphan Sonnevile SA, Administrateur Délégué ou Sidney D. Bens, Directeur Financier.

☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : [info@atenor.eu](mailto:info@atenor.eu) - [www.atenor.eu](http://www.atenor.eu)

**Avertissement :**

Les projets verts auxquels le produit net des obligations émises conformément au cadre de référence mis en place par Atenor sur la base des ICMA's Green Bond Principles et les Loan Market Association's Green Loan Principles, pourraient ne pas satisfaire aux exigences législatives ou réglementaires futures ou ne pas répondre à toutes les attentes des investisseurs concernant les performances en matière de durabilité ou ne pas continuer à répondre aux critères d'éligibilité pertinents.

Le communiqué ne peut pas être utilisé pour, ou dans le cadre de, et ne constitue en aucun cas, une offre de vente ou une invitation à souscrire ou acheter les obligations offertes dans le cadre du Prospectus, dans tout pays dans lequel pareille offre ou invitation serait illégale. La diffusion du présent communiqué et l'offre ou la vente des obligations peuvent, dans certains pays, être limitées par des dispositions légales ou réglementaires.

Les personnes qui viendraient à se trouver en possession du présent communiqué ou d'obligations devront se renseigner sur, et respecter, lesdites restrictions relatives à la diffusion du Prospectus et à l'offre et la vente des obligations.

En outre, aucune action n'a été entreprise par ATENOR ou les chefs de file visant à permettre une offre au public des obligations ou une diffusion du présent communiqué dans tout pays (autre que la Belgique) où une action à de telles fins est requise. De même, aucune obligation ne peut être offerte ou vendue, directement ou indirectement, et ni le Prospectus ni une annonce publicitaire ou autre matériel promotionnel ne peuvent être diffusés ou publiés dans tout pays, excepté dans des circonstances qui les feront se conformer à toutes lois et réglementations applicables.

En particulier, les obligations n'ont pas fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement sous le régime du U.S. Securities Act de 1933 (le "**Securities Act**") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis, ni à ou pour le compte ou

bénéfice de personnes américaines ("**U.S. persons**") (telles que définies par le Securities Act) sauf dans le cadre de transactions dispensées d'enregistrement ou pour lesquelles aucun enregistrement n'est requis en application du Securities Act. Nous vous renvoyons à la partie "Souscription et Vente" du Prospectus pour une description plus détaillée des restrictions à la vente et la distribution des obligations.